N° souscripteur : 00821004D

Votre agence CABINET BARON AGENT GÉNÉRAL
4 ET 6 PLACE GARDIN
BP 40221
14012 CAEN CEDEX 1
Tél : 02 31 85 76 85
Mail : caen-st-martin@gan.fr
N°Orias : 08042498-20006410
Site Orias : www.orias.fr

LECLERC DEMOLITION SAS
ZAC OBJECT IFS SUD
191 BOULEVARD BECQUEREL
14123 IFS

Vos références
N°client / identifiant internet 16237128
N°souscripteur : 00821004D
N°contrat 008210041007

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE HORS RESPONSABILITE DECENNALE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que LECLERC DEMOLITION SAS - n° SIRET : 57382092500036 - ZAC OBJECT IFS SUD 191 BOULEVARD BECQUEREL 14123 IFS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE – Hors responsabilité décennale" du contrat GAN CONSTRUCTION PLUS n° 00821004D-1007 à effet du **25/02/2015**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

TERRASSIER

- Terrassement

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans des sols, ainsi que des travaux de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes des ouvrages soit de permettre la réalisation d'ouvrages.

Cette activité ne comprend pas les travaux de rabattement de nappe, les sondages et les forages.

METIER DEMOLISSEUR

- Démolition sans utilisation d'explosif
Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors explosifs), retrait du plomb.
- Spécialité Traitement de l'amiante en place
Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.
Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :
- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

EDITO/G2SARCHD01/11-10-2023

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (non indexés) Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	16 000 000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)	1 500 000 € par sinistre
- Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	150 000 € par sinistre
- Vols du fait des préposés	38 113 € par sinistre
- Faute inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés	76 500 € par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Tous dommages confondus Dont :	765 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique	300 000 € par année d'assurance
- Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis	100 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	5 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages	1 000 000 € par année d'assurance

PERIODE DE VALIDITE : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **09/03/2026** et le **17/03/2027** en application de l'article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

N° souscripteur : 00821004D

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 pages.

Fait à CAEN, le 09 Mars 2026

Pour Gan Assurances

Je soussigné LECLERC Laurent, agissant au nom de la Société LECLERC, atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.

lfs,

Le 15 / 04 / 2026

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr